

Les emprunts lexicaux roumains au français : Approche du micro-champ lexical des meubles [pour s'asseoir]

1. Introduction

Le processus de réception et d'assimilation des éléments lexicaux occidentaux, notamment romans, s'est avéré un phénomène complexe et souvent controversé, mais impérieusement nécessaire pour la constitution du lexique de la langue roumaine moderne. Ce sont en tout premier lieu les mots d'origine française qui ont joué un rôle fondamental pour l'achèvement du caractère moderne du roumain littéraire. Ils sont entrés dans cette langue à partir de la fin du XVIII^e siècle, recouvrant donc une longue période en diachronie, et ce processus se poursuit de nos jours aussi.

L'insertion des termes néologiques d'origine française dans le lexique du roumain a été faite dans les domaines les plus variés de l'activité humaine, contribuant ainsi à la redéfinition de la physionomie lexicale du roumain, en tant que langue néo latine.

En nous référant strictement au domaine du mobilier, on remarque que les mots qui désignent les meubles 'fondamentaux' : *pat* « lit », *masă* « table », *scaun* « chaise », *dulap* « armoire » ne sont pas des emprunts au français, mais des mots appartenant au fonds héréditaire (*masă* < lat. MENSA et *scaun* < lat. SCAMNUM), ou bien des mots représentant des emprunts plus anciens (*pat*, avec une origine obscure – du néogrec, mais on a proposé aussi une étymologie latine, et *dulap*, emprunté au turc).

Les autres mots désignant des pièces de meuble sont, pour la plupart, des emprunts au français : *balansoar* (< fr. BALANÇOIRE), *bibliotecă* (< fr. BIBLIOTHÈQUE), *birou* (< fr. BUREAU), *bufet* (< fr. BUFFET), *canapea* (< fr. CANAPÉ), *comodă* (< fr. COMMODE), *dormeză* (< fr. DORMEUSE), *etajeră* (< fr. ÉTAGÈRE), *fotoliu* (< fr. FAUTEUIL), *garderob* (< fr. GARDE-ROBE), *gheridon* (< fr. GUÉRIDON), *servantă* (< fr. SERVANTE), *șezlong* (< fr. CHAISE LONGUE), *șifonier* (< fr. CHIFFONNIER), *taburet* (< fr. TABOURET), *vitrină* (< fr. VITRINE), etc.

Nous avons envisagé dans la présente étude de faire l'analyse complexe de quelques lexèmes porteurs du sens générique « siège », défini comme « objet fabriqué, meuble disposé pour qu'on puisse s'y asseoir » (NPR). Ces lexèmes constituent le macro-système des meubles [+siège], formé à son tour de microsystèmes, en fonction des traits définitoires considérés :

- (i) [pour s'asseoir]/[pour dormir];
- (ii) [pour une personne]/[pour plusieurs personnes].

Dans cette communication nous traiterons uniquement du champ sémantique (lexical et conceptuel) des lexèmes marqués par le trait définitoire [pour s'asseoir] : fr. *banc* / roum. *bancă*, fr. *banquette* / roum. *banchetă*, fr. *chaise longue* / roum. *șezlong*, fr. *fauteuil* / roum. *fotoliu*, fr. *pouf* / roum. *puf*, fr. *strapontin* / roum. *strapontină*, fr. *tabouret* / roum. *taburet*.

Plus précisément, l'analyse que nous proposons porte sur trois points principaux :

- (i) la description lexicographique des lexèmes qui appartiennent au micro-champ précisé ci-dessus ;
- (ii) l'analyse sémantique comparative de ces lexèmes ;
- (iii) la corrélation entre la description linguistique et la réalité extralinguistique (par l'analyse de l'évolution des référents à travers le temps).

Notre démarche est fondée, en principal, sur l'analyse des traits sémiqes que nous avons considérés comme pertinents pour la définition du sens global de chaque lexème, ce qui permet la différenciation entre les référents et, par voie de conséquence, entre leurs dénominations.

2. Analyse du micro-champ lexical des meubles [pour s'asseoir]

Pour la description lexicographique que nous proposons, les sens français sont donnés, en général, d'après le TLFi, complété avec les dictionnaires GRLF, GLLF et le Littré ; les sens roumains, d'après le DA / DLR, le DEX et le DN. Pour diverses précisions sur les emplois actuels, nous avons utilisé aussi d'autres sources, comme les sites Internet. L'analyse est fondée sur le sens fondamental et actuel, enregistré dans les dictionnaires consultés, mais nous partirons des acceptions antérieures, en commençant par le sens étymologique. Nous prendrons aussi en considération les mutations subies à travers le temps, toujours accompagnées de changements radicaux des référents, qui voient modifier leur forme, les éléments composants et même la destination.

2.1. Sièges pour une personne

2.1.1. fr. tabouret / roum. taburet

Le fr. *tabouret* est un dérivé par suffixation (-*et*) de *tabour*, forme ancienne de *tambour*. Cette étymologie est, sans doute, due à la ressemblance entre les deux référents. Le mot est attesté, selon le TLFi, en 1525, déjà avec son sens actuel : « siège pour une personne, à trois ou quatre pieds, sans bras ni dossier ».

Quant à sa forme, le tabouret est généralement rond, mais aussi carré ou cylindrique (cf. GRLF). La matière de fabrication est rigide : tabouret en bois (cf. *esca-beau*), *tabouret en acier*, *en fer forgé*, mais ce n'est pas une caractéristique générale pour les différents modèles existants : *tabouret paillé*, *en cuir* (*Ibid.*).

Pour désigner divers types de tabourets du point de vue de leur fonctionnalité, le français dispose d'une riche série de collocations : *tabouret de bar / de bureau / de cuisine / de jardin / de piano / de pieds / de salle de bains*, etc.

Leurs référents présentent certaines caractéristiques supplémentaires par rapport au tabouret 'traditionnel', comme par exemple : [+réglable], dans le cas de *tabouret de piano*, ou bien [+haut], pour les tabourets de bar (cf. les expressions monter/grimper/être juché sur un tabouret), se différenciant ainsi des tabourets 'ordinaires' (surtout les *tabourets de cuisine*). En outre, le tabouret de bar, pour raisons de commodité, est parfois pourvu d'un dossier, ce qui l'oppose au tabouret, pris dans l'acception courante, et qui est celle de « siège sans dossier » (voir <www.leguide.com/tabourets_de_bar.htm>). Dans tabouret de pied(s) (« petit support où l'on pose les pieds, lorsqu'on est assis », in GRLF), on enregistre le changement du sème générique : [pour s'asseoir] → [pour reposer les pieds] ; il y a donc une modification de la fonctionnalité de l'objet.

Les sièges communément appelés *tabourets* subissent de nos jours toutes sortes de mutations, telles qu'indiquées sur divers sites Internet, ce qui conduit à une grande diversité de formes, de hauteurs ou d'utilisations.

Le roum. *taburet* est un emprunt au fr. *tabouret*, étant également attesté sous la forme *taburel*, par changement de suffixe (CDER). Il a conservé les sens de l'étymon français, y compris son sens spécialisé, dans *taburet de pian* (« tabouret de piano »).

En interrogeant les sites Internet, il semble que l'occurrence la plus répandue du lexème en question soit *taburet de bucătărie* (« tabouret de cuisine ». À mentionner aussi que pour *taburet de bar* (« tabouret de bar »), l'offre sur Internet est très généreuse, comprenant des sièges d'une grande diversité de formes (à trois ou à quatre pieds, de hauteurs différentes, réglables ou non, avec ou sans dossier, même sans pieds, ce qui ramène le tabouret à ce qu'on appelle traditionnellement un *puf*, etc.).

Les champs sémiques des deux lexèmes en question : fr. *tabouret* et roum. *taburet* sont, comme on le voit, quasiment identiques, comportant les traits suivants : [sur pieds], [sans dossier], [sans accoudoirs], [de forme ronde ou carrée] et [en matière (en général) rigide]. Il s'y agit de la définition du *tabouret* 'traditionnel', car, comme l'attestent les sites spécialisés dans la vente des meubles, ces traits se modifient substantiellement dans le cas des mots désignant des tabourets modernes, spécialisés pour différents emplois.

2.1.2. fr. puf / roum. puf

Le fr. *pouf* est défini comme : 1. « tabouret bas, capitonné, sans bois apparent, pour une ou plusieurs personnes » ; 2. « gros coussin posé sur le sol » (TLFi). La première acception est qualifiée par le GRLF de vieillie, malgré son utilisation courante, à côté de la deuxième.

Le nom provient d'une onomatopée, *pouf!*, évoquant la chute (1458). Deux siècles plus tard, il est attesté comme adjectif invariable, dans le domaine technique : *grès*,

marbres, pierres pouf, c'est-à-dire « qui se délitent facilement, qui s'effritent quand on les travaille » (GRLF).

Comme nom, *pouf* est d'abord un terme appartenant au domaine de la mode, avec diverses acceptions: sorte de « bonnet de femme » (XVIII^e siècle) (GRLF), « coiffure de femme » (Littré), pour acquérir ultérieurement, par extension, l'acception de « tournure qui faisait bouffer la jupe ou la robe par derrière » (1871, GRLF).

Le pouf, tout comme le tabouret, peut être aussi l'accessoire d'un fauteuil ou d'un canapé, utilisé pour allonger les pieds à la même hauteur que le siège.

Ce mot n'est entré en roumain qu'avec les acceptions du domaine de l'ameublement: « sorte de tabouret ou de coussin capitonné ou en plastique, rempli d'air » (DEX).

Le pouf est aujourd'hui un meuble moderne, en vogue surtout dans les chambres pour les adolescents, qui préfèrent ce type de siège pour sa commodité et sa fonctionnalité, pouvant servir de tabouret (pour une personne), de canapé (pour plusieurs personnes) ou de siège d'appoint. Les catalogues de mobilier offrent un grand choix de poufs de diverses formes (cylindriques, carrés), se présentant comme des matelas ou bien des coussins.

2.1.3. fr. *strapontin* / roum. *strapontină*

Dans le même micro-champ, on retrouve le fr. *strapontin*, mot qui vient de l'it. *strapontino*, de *strapunto* « matelas ». Sa première acception est celle de « petit siège que l'on met sur le devant ou aux portières d'un carrosse » (1666, in TLFi). Ultérieurement, elle connaît une extension pour d'autres véhicules, surtout de transport en commun, et pour les salles de spectacles, désignant les sièges d'appoint servant à augmenter le nombre de places assises.

Le mot français a connu aussi des acceptions, aujourd'hui disparues de l'usage, dans le domaine de la marine: « matelas placé sur une couchette de bord et maintenue par une planche à coulisse et qui, serré le jour dans un caisson, était un lit d'appoint » et dans celui de la mode: « coussinet que les femmes attachaient au bas du dos pour faire bouffer leur robe, suivant la mode des années 1883 à 1889 » (TLFi). Tout comme dans le cas de *pouf*, *strapontin* acquiert le dernier sens par une analogie entre la forme du siège et celle du coussinet.

Le roum. *strapontină* a remplacé la forme initiale *strapontin* et a une étymologie multiple (du français et de l'italien, cf. DLR). Son unique acception est celle de « siège repliable dans les véhicules et les salles de spectacles » (DEX). Il s'agit donc d'une conservation partielle de sens, car le roumain ne garde que l'acception fondamentale de « siège », les sens vieilliss du français étant déjà sortis de l'usage au moment où le mot a été emprunté.

Le trait [+repliable] des mots fr. *strapontin* / roum. *strapontină* est différenciateur par rapport à tous les autres lexèmes du micro-champ lexical des meubles [pour s'asseoir].

2.1.4. fr. fauteuil / roum. fotoliu

Le fr. *fauteuil* est un mot ancien, venant de l'a.b. frq. **faldistôl*, proprement « siège pliant », attesté déjà dans Roland (cf. TLFi). Le sens usuel du mot est « siège à dossier, généralement à bras, pour une personne, et dans lequel on est assis confortablement » (*Ibid.*).

La matière de fabrication est en principe non rigide (cf. *fauteuil de velours / de damas / de cretonne / de cuir / de moleskine / de paille*), mais pas forcément (cf. *fauteuil de bois sculpté / d'osier / canné* ou même *fauteuil de jardin en fer*) ; à noter cependant que ces derniers sont des représentants moins prototypiques de la catégorie des fauteuils.

On se doit de préciser qu'à notre époque cet objet de mobilier connaît une évolution spectaculaire, car les fauteuils conçus par les designers contemporains ne ressemblent point à leurs ancêtres : vifs en couleurs, de formes bizarres (en œuf, en boule, en cocon, en coquille, etc.), il est difficile d'y reconnaître un 'vrai' fauteuil, en conformité avec la définition ci-dessus (par exemple <www.leblogdeco.fr/tag-deco/fauteuil>).

Le mot *fauteuil* (surtout quand il figure dans des collocations) présente des sens spécialisés, en accord avec ses usages particuliers, tels que les *fauteuils de coiffeur / de bureau / de dentiste / de malade*. De même, le *fauteuil de poste* (ou *trémousoir*) est « une sorte de machine par le moyen de laquelle on fait un exercice utile à la santé sans sortir de sa chambre » (Littré) ; cette lexie est aujourd'hui tombée en désuétude. Pour désigner un référent similaire, on dit plutôt *fauteuil à bascule* (v. *berceuse, rocking-chair*, in GRLF). Le sens du mot enregistre dans tous ces cas une restriction, par spécialisation.

Notons aussi quelques évolutions sémantiques intéressantes. Par métonymie, *fauteuil d'orchestre / de balcon* désigne la place dans une salle de spectacle, située en avant du parterre. Pris dans un sens figuré, mais toujours métonymique, *fauteuil* (surtout *fauteuil présidentiel* ou de *président*) signifie « titre, charge, place dans une assemblée », ce qui explique les expressions *siéger au fauteuil, occuper le fauteuil* (« présider »), *monter au fauteuil, céder le fauteuil à un autre*. En particulier, avec référence à l'Académie française, *fauteuil* désigne le titre d'académicien (cf. *briguer un fauteuil, être élu au fauteuil de... ; présenter sa candidature au fauteuil vacant*).

En revenant au sens propre de « siège », caractéristique pour le mot analysé, dès ses premières attestations, il faut mentionner que celui-ci s'enrichit, quand il figure dans les mots composés *fauteuil-lit, fauteuil extensible*, d'un nouveau sème : [pour dormir] (à côté de celui de départ : [pour s'asseoir]). Le mot fait ainsi le passage entre les deux classes établies au début : meubles [pour dormir], dont l'archilexème est *lit* et meubles [pour s'asseoir] avec l'archilexème *chaise*.

Le mot roumain *fotoliu* vient du fr. *fauteuil*, avec adaptation phonétique et graphique, présentant aussi une forme 'roumanisée' *fofel*, aujourd'hui tombée en désuétude (cf. DLR). Le DEX renvoie aussi à une forme du pol. *fotel*. Ses définitions lexico-

graphiques se superposent sur celles qu’offrent les dictionnaires du français : « grande chaise, d’habitude capitonnée, avec dossier et accoudoirs » (DLR, DLRC, DEX, etc.).

Il est intéressant de constater que le mot roumain présente non seulement le sens de base de son étymon français, mais aussi toutes les évolutions sémantiques indiquées plus haut, ce qui peut être l’effet de l’emprunt, mais aussi celui d’évolutions indépendantes (il est difficile de le préciser, en l’absence de dictionnaires roumains indiquant les dates d’attestation pour les différentes acceptions d’un mot). Quoi qu’il en soit, *fotoliu* a le sens de « place dans une salle de spectacles », apparaît dans les syntagmes *fotoliu academic / ministerial / prezidențial*, en désignant, comme en français, la dignité qui s’identifie au fauteuil occupé. Même l’adjonction du sème [pour dormir] est réalisée dans *fotoliu-pat* « fauteuil extensible qui peut devenir lit » (DEX).

On peut noter l’évolution assez spectaculaire des objets nommés communément *fauteuil / fotoliu* (sur les sites de publicité), et pour lesquels les définitions lexicographiques indiquées *supra* ne s’appliquent qu’avec grand-peine. De même, il est à noter les évolutions sémantiques de divers types (spécialisations, passages métonymiques, emplois figurés) qu’ont subies les deux lexèmes.

2.1.5. fr. chaise longue / roum. șezlong

Le fr. *chaise longue* est un mot composé, analysable, attesté en 1710 chez Saint-Simon. Le sens indiqué par les dictionnaires est : « siège à dossier et parfois pliant sur lequel on peut allonger les jambes » (TLFi).

Tout comme on l’a d’ailleurs fait remarquer pour les autres termes appartenant au même micro-champ, il nous semble intéressant d’observer l’évolution du référent à partir de son apparition jusqu’à nos jours et, par voie de conséquence, du métasème du mot en question.

Ainsi, pour illustrer l’objet appelé *chaise longue*, les gravures de l’époque (XVIII^e et XIX^e siècles) montrent un meuble de salon assez somptueux, large et confortable, en bois et en étoffe, sur pieds et avec des annexes (appui-tête, coussins, etc.). En passant par la chaise longue classique (un siège fixe ou pliant, consistant dans une toile fixée sur un cadre fixe en bois ou métallique et muni d’un appui pour les jambes), on arrive aux meubles modernes, car les chaises longues continuent leur évolution. Vu la multitude des modèles, elles sortent dans le jardin, sur la plage, etc., devenant, par exemple, des lits de plage (cf. <www.lachaiselongue.fr>).

Le mot jouit aujourd’hui d’une certaine faveur en France, étant utilisé comme nom de restaurants, de sites internet où l’on vend des produits insolites (<www.lachaiselongue.fr>). Par glissement métaphorique, *chaise longue* désigne un plateau de cuisine, de fromage, de lit.

Le roum. *șezlong*, devenu mot simple, a perdu la motivation linguistique qui existait dans le cas de l’étymon français (processus analogue à celui que l’on enregistre pour *abajur*, *portmoneu*, *garderob*, etc.). Il entre dans la langue avec le sens usuel du mot, à savoir « chaise pliante formée d’un squelette de bois ou métallique garni de

tissu d'ameublement et dont le dossier peut s'incliner au gré de l'utilisateur » (DEX). C'est avec cette acception que le mot est présent dans la conscience des locuteurs roumains, et c'est à peu près la même définition lexicographique qu'en donnent aussi les autres dictionnaires, explicatifs ou de néologismes. Les anciennes variantes renvoyant aux chaises longues de salon ne sont pas connues dans l'espace civilisationnel roumain, le mot ayant été emprunté quand la mode de ce type de meubles était déjà passée en France. Mais, chose notable, une fois entré en roumain, le mot s'enrichit de nouvelles acceptions, opération parallèle aux mutations subies par les référents et justifiée par cela même.

Les chaises longues modernes sont loin de l'image prototypique que les locuteurs ont de cet objet, étant de conceptions bien diverses, avec des designs ergonomiques, ressemblant tantôt à des lits de plage, se voyant tantôt réduites à un simple cadre rabattable en métal ou en plastique (<www.clubafaceri.ro/39259/sezlong-plaja-1305115.html>).

2.1.6. *Quelques conclusions sur le micro-champ des sièges [pour une personne]*

Dans le micro-champ des sièges [pour une personne], nous avons regroupé cinq lexèmes : fr. *tabouret* / roum. *taburet*, fr. *strapontin* / roum. *strapontină*, fr. *pouf* / roum. *puf*, fr. *fauteuil* / roum. *fotoliu* et fr. *chaise longue* / roum. *șezlong*. Pour définir leur contenu sémantique, nous avons pris en considération des traits sémiques communs pour tous les lexèmes envisagés, mais également des traits spécifiques, à caractère distinctif.

Font partie de la première catégorie des traits sémiques visant les éléments constitutifs ([sur pieds], [avec dossier], [avec accoudoirs]), les traits physiques (forme, hauteur) et la matière de fabrication [±rigide]. Les autres traits sont, par excellence, spécifiques : [+repliable] (pour *strapontin*), [+pliant] (pour *chaise longue*) ou [+réglable] (pour certains types de *tabourets*), mais les traits communs peuvent devenir, en l'occurrence, différenciateurs pour tous les lexèmes du micro-champ envisagé : [sans pieds] (pour *pouf* et *strapontin*), [sans dossier] et [sans accoudoirs] (pour *tabouret*, *pouf* et *strapontin*), [+bas] (pour *pouf* et *strapontin*), [+haut] (pour certains types de *tabourets*).

Parmi ces meubles, le tabouret et le fauteuil sont les plus anciens et, en même temps, les plus répandus de nos jours, ce qui s'explique par leur caractère multifonctionnel.

2.2. *Sièges pour plusieurs personnes*

2.2.1. fr. *banc* / roum. *bancă*

Le fr. *banc* est un mot ancien, venant du germ. **bank-*, par l'intermédiaire du lat. vulg. *bancus*, attesté au Moyen Âge par son dérivé *bancalis* « coussin où l'on s'assied », puis attesté lui-même en 1025 avec l'acception actuelle de « siège étroit et allongé où peuvent se tenir plusieurs personnes » et en 1065-1140 au sens de « comptoir de mar-

chand » (TLFi). Donc les deux sémèmes fondamentaux de *banc* sont déjà attestés au XI^e siècle.

En nous rapportant au sens de « siège », il faut préciser que le trait distinctif en est [+allongé], caractéristique qui rend l'objet nommé *banc* fonctionnel pour accueillir plusieurs personnes. Quant aux parties composantes, les bancs peuvent se présenter avec ou sans dossier, de même qu'avec ou sans accoudoirs (appelés aussi *accotoirs*), mais sur pieds.

Le matériel de fabrication est traditionnellement rigide (cf. *banc de bois / de pierre / de fer / en marbre*) ; aujourd'hui, on en trouve aussi en matériaux synthétiques.

Vu sa capacité de recevoir plusieurs personnes, le banc est une pièce de mobilier fréquemment rencontrée dans l'espace public (on le retrouve dans les parcs, les jardins, les promenades publiques et le long des avenues), faisant partie de ce qu'on appelle communément *mobilier urbain*.

De par l'importance du banc comme siège et vu son rôle public, le mot qui le désigne se spécialise dans différents domaines, de sorte qu'il est presque devenu le symbole d'une institution (écoles, églises, tribunaux, etc.). D'abord dans le domaine de l'enseignement (*les bancs de l'école*) d'où, par métonymie, ce mot arrive à désigner l'école, l'université (cf. *être, se mettre sur les bancs* « aller à l'école, à l'université », cf. GRLF).

Le sens du mot enregistre ensuite un fin passage du concret à l'abstrait, auquel cas *banc* ne désigne plus l'objet, le siège (quel qu'il soit), mais bien l'emplacement réservé dans certaines assemblées, ainsi :

- dans le domaine parlementaire, nous avons *le banc de la noblesse / des sénateurs* (anciennement) et (actuellement) *le banc des ministres* ou *du gouvernement* (à l'Assemblée nationale) ;
- dans le domaine juridique, avec un emploi usuel, on a (au tribunal) *le banc des accusés* (ou *de l'accusation*) et *le banc des avocats* ;
- dans le domaine religieux, *le banc seigneurial* était un banc réservé dans l'église à la famille du seigneur, alors que *le banc d'église* désigne la place réservée à une famille pour l'assistance au service divin ;
- enfin, *le banc de la presse* est « la tribune de la presse dans les endroits où celle-ci est professionnellement et officiellement représentée ».

Le mot conserve son sens propre dans le domaine de la marine, où il renvoie à « un siège sur lequel s'assoient un, deux ou plusieurs rameurs » (y compris dans les expressions *banc de rameur* ou *banc de nage*) (Littré).

Par analogie, le mot sert à désigner, dans des domaines spécialisés (tels marine, géologie, mines) : une « masse formant une couche », une « surface horizontale plus ou moins étendue » (cf. *banc de gazon / de mousse / d'algues / de neige / de glace*, etc.), un « amas de diverses matières formant une couche » (*banc de gravier / de roches / de vase*) ou une « troupe d'animaux marins » (*banc de moules / de poissons*). Les principaux traits qui ont permis ce transfert analogique sont [+horizontal], [+étendu]. Le

lexème *banc* a développé des sens techniques, surtout lorsqu'il est employé dans les expressions *banc d'établi / d'épreuve / d'essai* (<www.cnrtl.fr/definition/banc>).

Le deuxième sens étymologique, celui de « comptoir de marchand », est lui aussi encore vivant pour désigner l'étal des marchands (surtout boucher), comme l'attestent des annonces publicitaires : « Vends banc de boucher, 120 ans d'âge, bois debout » (<www.leboncoin.fr/materiel_professionnel/221615857.htm>) ou *banc de marché poissonnerie* (<www.transactioncommerce.com/vente-annonce-vente-commerce-banc-de-marche-poissonnerie-id52115.html>) et connaît de nos jours diverses extensions pour désigner le support pour étaler les marchandises les plus diverses (éventaires pour des produits alimentaires, textiles, etc.). Ce sens peut être lié à un archaïsme : « meuble sur lequel on pose quelque chose » (cf. *banc* au sens de « batte de blanchisseuse » et même de « table » (pop.) (<www.cnrtl.fr/definition/banc>).

Ce qui représente un glissement vers une autre catégorie de mobilier, c'est l'emploi actuel des bancs en tant que meubles de rangement pour les chaussures, pour les chaussettes, etc. Cette acception n'est enregistrée par aucun des dictionnaires consultés, mais elle est détectable dans le cas des offres dans les catalogues de mobilier (<www.touslesprix.com/achat,banc-a-chaussure.html>).

Donc le mot *banc* présente une riche polysémie, à partir du domaine du mobilier, enregistre des métasémies des plus intéressantes jusqu'à des sens spécialisés reposant sur des analogies et des métaphorisations.

Le roum. *bancă* est attesté en 1830 dans l'expression *a sta pe băncile școlii* (« être sur les bancs de l'école ») (in RDW). Le mot a une étymologie multiple controversée, liée à ses différentes acceptions (les dictionnaires roumains indiquent comme sources le fr. *banc*, l'it. *banca*, l'all. *Bank*).

Dans le micro-champ des meubles [pour s'asseoir], *bancă*, tout comme *banc* en français, signifie : « siège allongé, avec ou sans dossier, sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir en même temps » ; ensuite « banc pour les écoliers et les étudiants » et « siège, emplacement réservé à certaines personnes dans certaines assemblées » (cf. *banca acuzaților* « le banc des accusés »).

Dans l'espace civilisationnel roumain, le banc, en tant qu'objet de mobilier, est sans doute entré avant 1830, mais son utilisation n'était pas encore tellement répandue (par exemple dans les maisons paysannes il y avait une sorte de bancs de bois rangés le long des murs, mais qui s'appelaient *laviță* - du bg. *lavica* -, les copistes écrivaient debout, etc.).

Les dictionnaires du roumain moderne indiquent deux entrées pour *bancă*, considérées comme des homonymes : *bancă*₁ (« siège » et « étal ») et *bancă*₂ (« institution financière »), mais ne s'accordent pas sur l'étymologie. Pour le DA, *bancă*₁ vient de l'it. *banca* (et l'all. *Bank* en Transylvanie) - à remarquer que la source française n'est même pas indiquée -, alors que le DEX indique, par contre, uniquement le fr. *banc*. Quant à *bancă*₂ « banque », le mot remonterait à l'it. *banca*, selon le DA, et au fr. *banque* et à l'it. *banca*, selon le DEX.

*Bancă*₂ est un terme employé dans le domaine financier (« institution financière, banque », d'où « bâtiment où est installée une banque »). Ce serait le résultat d'une conceptualisation métaphorique, opérée déjà dans la langue source (en l'occurrence l'italien), avec les métasémies suivantes : sens 1 « objet en bois formé d'une surface plane sur pieds » → sens intermédiaire 2 « table placée devant la maison des commerçants qui pratiquent l'échange monétaire » → sens moderne 3 « établissement bancaire » (Ivan 2010).

Toutes les autres acceptions présentes dans le cas du fr. *banc* se retrouvent incarnées en roumain dans le lexème *banc* (de l'all. *Bank*) : *banc de nisip* (« banc de sable »), *banc de gheață* (« banc de glace »), *banc de cărbune* (« banc de charbon »), *banc de pești* (« banc de poissons »), *banc de probă* (« banc d'essai »).

En conclusion, l'analyse parallèle des définitions lexicographiques du fr. *banc* et du roum. *bancă* a mis en évidence des différences notables portant sur :

- la date d'attestation des deux lexèmes (XI^e siècle en français, début du XIX^e en roumain) ;
- l'amplitude sémantique très différente des lexèmes dans les deux langues ;
- le parcours diachronique sinueux du lexème français ;
- les sens des deux lexèmes qui ne se recoupent que dans le domaine du mobilier (*bancă* au sens de « siège » est un hétéronyme direct et réversible pour le fr. *banc*) ;
- l'existence de deux homonymes en roumain : *bancă*₁ et *bancă*₂, alors qu'en français il y a deux lexèmes différents pour désigner le siège et l'institution financière (*banc* et *banque*) ;
- l'existence en roumain de l'hétéronyme *banc* pour le fr. *banc*, pris dans les autres acceptions que celles de « siège » ou « étal ».

2.2.2. fr. banquette / roum. banchetă

Le fr. *banquette*, probablement un emprunt à l'a. prov. *banqueta* « banquette », est attesté en 1417 au sens de « selle » (cf. TLFi) et en 1681 (daté 1677 par FEW), dans le domaine de l'ameublement. Le mot est polysémique, enregistrant, avec le sens qui nous intéresse, celui de « siège », la définition lexicographique suivante : « banc canné ou rembourré, avec ou sans dossier, occupé par une ou plusieurs personnes » (CNRTL).

Par extension, *banquette* signifie : 1. « impériale d'une diligence, d'un omnibus » (sens attesté dans la plupart des dictionnaires généraux du XIX^e et du XX^e siècles) ; 2. « banc en pierre pratiqué dans l'embrasure d'une fenêtre » ; 3. « (petite) planche sur laquelle l'ouvrier est assis, dans les manufactures de soie » (<www.cnrtl.fr/definition/banquette>).

Par rapport à *banc*, *banquette* ajoute comme trait spécifique [+rembourré], ce qui rend ce type de siège plus confortable que le banc. Grâce à cette caractéristique, la banquette apparaît dans des véhicules (*banquette* d'une voiture, d'un wagon), mais aussi dans l'espace public, par exemple les halls ou les bars. Comme matériaux de fabrication, il y a des banquettes en cuir, mais aussi en bois et en fer forgé, pour les jardins et les terrasses, ce qui annule son trait spécifique et rapproche la banquette du banc (qui à son tour est en bois ou en fer forgé).

Le mot développe, par analogie, une multitude de sens : « petite élévation, petite levée de terre, horizontale et allongée » (*banquette de gazon, banquette gazonnée*), dont beaucoup sont des sens spécialisés, *banquette* s'employant dans divers domaines, comme l'architecture (« appui d'une fenêtre, socle d'une colonne »), la chimie (« partie d'une cuve à mercure sur laquelle on pose les éprouvettes, les flacons renversés »), géographie, géologie (« replat rocheux, horizontal et de forme allongée »), technologie (« bandes de fer placées dans les fourneaux des forges pour soutenir une portion de la charge du minerai et du charbon »), viticulture (« bande de terre de faible largeur entre les pieds d'une vigne, que la charrue ne peut labourer ») et bien d'autres. Il est évident que toutes ces analogies jouent sur divers traits caractéristiques de la *banquette* : longueur, largeur, rôle de support, etc.

Le roum. *banchetă* est entré dans la langue avec les mêmes acceptions du domaine du mobilier qu'en français : 1. « petit banc (rembourré) sans dossier » ; 2. « banc ou canapé dans les véhicules » (DEX). À préciser l'emploi, au sens 2, surtout pour désigner les sièges dans les trains (alors que pour les autobus, on emploie de préférence les mots *scaun* « chaise » et *bancă*, selon le type de siège (*stai pe scaun* « prends place sur la chaise »). Par contre, si en français *banc* désigne, dans les petites embarcations, le siège sur lequel s'asseyent les rameurs, en roumain c'est *banchetă* qui lui correspond dans ce cas. On remarque donc que l'amplitude sémantique des deux lexèmes diffère dans les deux langues.

En outre, le mot a une multitude d'acceptions spécialisées, qui ne correspondent pas toujours à celles de l'étymon, ce qui signifie que *banchetă* a donné lieu en roumain à des glissements dénotatifs et connotatifs : (équitation) « obstacle naturel formé d'un talus couvert d'herbe » ; « bande horizontale, en forme de marches, le long d'un terrassement », etc.

L'analyse parallèle des définitions lexicographiques du fr. *banquette* et du roum. *banchetă* a mis en évidence les faits suivants :

- la valeur (ou amplitude sémantique) des lexèmes dans les deux langues n'est pas identique (tout comme pour *banc / bancă* d'ailleurs) ;
- les sens des deux lexèmes ne se recoupent que dans le domaine du mobilier ;
- pour désigner les sièges dans les véhicules, on emploie en français tant *siège* que *banquette*, en roumain, *banchetă* semble préféré pour désigner les places assises dans les voitures, *banc* dans les trains, *scaun* dans les autobus (sans que cette règle soit générale).

2.2.3. Quelques conclusions sur le micro-champ des sièges [pour plusieurs personnes]

En nous rapportant strictement au domaine du mobilier, nous pouvons affirmer que les sens des lexèmes fr. *banc* / roum. *bancă* et fr. *banquette* / roum. *banchetă* se caractérisent par un ensemble de traits communs pour ce type de siège [pour plusieurs personnes] : [sur pieds], [avec ou sans dossier], [avec ou sans accoudoirs], [+allongé] et [+étroit] (ce dernier trait caractérisant surtout *banquette*). La définition

lexicographique identifie comme trait spécifique pour *banquette* [+rembourré], mais les banquettes modernes sont aussi en bois ou en fer forgé.

En tant qu'objets de mobilier, le banc et la banquette se différencient aussi en ce qui concerne leur emplacement : le banc est prioritairement un meuble urbain, alors que la banquette est plutôt un meuble d'intérieur (bars, cafés, halls, etc.)

3. Conclusions sur les emprunts roumains au français dans le micro-champ lexical des meubles [pour s'asseoir]

À l'issue de cette présentation, voici quelques conclusions se rapportant à des aspects que nous considérons comme pertinents pour caractériser le contact entre les deux langues, en l'occurrence les emprunts roumains au français (ou, en d'autres termes, les gallicismes du roumain). En nous arrêtant sur les lexèmes du micro-champ ayant fait l'objet de l'analyse proposée et en envisageant, comparativement, les sens des étymons, leur transmission dans la langue réceptrice et les changements sémantiques qui caractérisent ces emprunts, nous avons retenu les aspects suivants :

- (1) Une première constatation majeure : le roumain a emprunté les mots français avec leur acception fondamentale de « siège », qu'il s'agisse des meubles [pour une personne] ou [pour plusieurs personnes]. Notons à cet égard que dans le domaine des changements sémantiques subis par les emprunts au français, la sélection des sémèmes de l'étymon est le phénomène le plus fréquent : « cette sélection dépend entièrement du cadre extra linguistique » (Thibault 2004 : 104).

Dans le cas pris en compte, le principal facteur extra linguistique responsable des différences relevées dans les deux langues, au niveau de la configuration sémantique des lexèmes analysés, est représenté par le décalage temporel entre les acceptions des étymons (à partir de l'époque de leur attestation) et l'époque où se sont produits les emprunts. Tous ces mots n'entrent en roumain qu'au cours du XIX^e siècle, avec le sens presque exclusif de « siège », n'ayant pas pris les anciennes significations de l'étymon (par exemple « petit siège que l'on met sur le devant ou aux portières d'un carrosse », de *strapontin*, « tournure qui faisait bouffer la jupe ou la robe », de *strapontin* et *pouf*, ou « selle », qu'on retrouve dans le cas de *banquette*). Ces gallicismes illustrent une certaine étape d'évolution de la société, ce qui veut dire que, dans le domaine du mobilier, les mots sont entrés en roumain avec leurs référents, par nécessité de dénomination.

- 2) Les mots appartenant au micro-champ des meubles [pour s'asseoir] ont connu en français des évolutions sémantiques, sinon spectaculaires, au moins dignes d'être enregistrées :
 - (i) d'une part, du sens étymologique à celui de « siège » (par exemple *tabouret* vient de *ta(m)bour*, *pouf* est à l'origine une onomatopée, *strapontin* est lié à *strapunto* « matelas », etc.) ;
 - (ii) d'autre part, des modifications à l'intérieur du champ même des « sièges » (cf. *tabouret réglable* ou à *dossier*, alors que le tabouret classique est non réglable, sans dossier), allant jusqu'à la modification de la fonctionnalité de l'objet (cf. *tabouret de pieds*, non [pour s'asseoir], mais [pour reposer les pieds] ou *banc*, en tant que meuble de

rangement). Évidemment, ces divers changements sont parallèles aux modifications survenues dans la sphère de la référence, car ces objets de mobilier ont connu de grands changements à travers le temps, sous l'effet de la mode et des nouvelles fonctions qui leur incombent :

- (iii) enfin, des extensions à partir de «siège» vers des sens spécialisés dans divers domaines : marine, géologie, mines, technologie, ou vie courante. Ainsi, à partir de certains traits physiques ou fonctionnels des objets de mobilier en discussion, on peut enregistrer des glissements connotatifs, des passages métonymiques ou des analogies métaphoriques, par exemple *banc de gazon*, *de neige*, etc., qui reposent sur une telle analogie, *bancs de l'école*, qui signifie, par métonymie, l'école elle-même, *banquette*, qui désigne divers objets [+allongé], [+étroit], [+pour soutenir qch.], *pouf* comme terme de mode, selon l'analogie entre un coussinet et la tournure de la jupe, etc.
- 3) En roumain, par contre, ces mots, entrés avec le sens de «siège», n'ont pas donné lieu à des métasémies importantes. Mais, une fois assimilés par la langue d'accueil, ils connaissent la même évolution qu'en français, alors que les référents subissent les mêmes types de transformations, suite au contact serré entre les deux espaces de civilisation et de culture et, sans nul doute, suite au processus de globalisation. Il n'y a donc pas de reconfiguration sémique importante dans le passage des lexèmes qui ont fait l'objet de cette étude du français vers le roumain, mais seulement, pour des raisons objectives, des sens absents en roumain (c'est-à-dire les sens antérieurs à leur emprunt), le tout en dépendance étroite avec les évolutions qu'ont connues les référents, dans le cadre de l'évolution de la société.

Cette conclusion ne s'applique pas dans le cas de nombreux autres gallicismes du roumain, caractérisés, par contre, par des innovations sémantiques manifestées à travers des mécanismes divers (extensions analogiques et restrictions de sens, métaphorisations, passage métonymiques, glissements connotatifs, etc.), opérées dans la langue d'accueil et ayant comme point de départ une signification de l'étymon français (v. Iliescu *et al.* 2010).

Université de Craiova
Université de Craiova

Daniela DINCĂ
Gabriela SCURTU

Références bibliographiques

Ouvrages de référence

- Dimitrescu, Florica, 1994. *Dinamica lexicului limbii române*, București, Logos.
- Iliescu, Maria/Costăchescu, Adriana/Dincă, Daniela/Popescu, Mihaela/Scurtu, Gabriela, 2010. « Typologie des emprunts lexicaux français en roumain (présentation d'un projet en cours) », *RLiR* 75, 589-604.
- Ivan, Mihaela, 2010. « De la cuvinte la realitate. Evoluții semantice și mentalități », *LR* 59-1, 72-78.
- Popescu, Mihaela, 2010. « Câteva observații cu privire la semantismul unor împrumuturi lexicale de origine franceză din limba română », *Analele Universității din Craiova. Seria Lingvistică*, 32, 345-358.

- Scurtu, Gabriela, 2011. « Un cas de contact linguistique français-roumain : le domaine du mobilier », in : Iliescu, Maria et al. (ed.), *Actes du Colloque international « Les emprunts lexicaux au français dans les langues européennes »*, Craiova, Universitaria, 289-298.
- Scurtu, Gabriela/Dincă, Daniela (ed.), 2011. *Typologie des emprunts lexicaux français en roumain*, Craiova, Universitaria.
- Scurtu, Gabriela/Dincă, Daniela, 2012. « Étude lexico-sémantique du micro-champ lexical des meubles de rangement en français et en roumain », *RRL* 3, 305-316.
- Șora, Sanda, 2006. « Contacts linguistiques intraromans : roman et roumain », in *RSG* 2, 1726-1736.
- Thibault, André, 2004. « Évolution sémantique et emprunts : les gallicismes de l'espagnol », in : Lebsanft, F./Gleßgen, M.-D. (ed.) *Historische Semantik in den romanischen Sprachen*, Tübingen, Niemeyer, 103-119.
- Thibault, André (ed.), 2009. *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*, Paris, L'Harmattan.

Dictionnaires

- CDER = Ciorănescu, Alexandru, 2007²[1958-1966]. *Dicționarul etimologic al limbii române*, București, Editura Saeculum I.O.
- CNRTL = *Portail lexical en ligne*. <<http://www.cnrtl.fr>>
- DA = Academia Română, 1913-1949. *Dicționarul limbii române*, București.
- DEX = Academia Română/Institutul de Lingvistică « Iorgu Iordan », 1998² [1975]. *Dicționarul explicativ al limbii române*, București, Univers Enciclopedic.
- DLR = Academia Română, 1965-2009. *Dicționarul limbii române*, Serie nouă, București, Editura Academiei Române.
- DN = Marcu, Florin/Maneca, Constant, 1986. *Dicționar de neologisme*, București, Editura Academiei.
- GLLF = Guilbert, Loui/Lagane, René (ed.), 1971-1978. *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse, 7 vol.
- GRLF = Robert, Paul, 1986. *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique*, Paris, Le Robert, 9 vol.
- Littré, Émile, 1971 [1872]. *Dictionnaire de la langue française*, Monte-Carlo, Editions du Cap, 4 vol.
- NPR = 2001. Version électronique du *Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, nouvelle édition, Dictionnaires Le Robert, VUEF.
- RDW = Tiktin, Hariton/Miron, Paul, 1986-89² [1895]. *Rumänisch-Deutsches Wörterbuch*, Wiesbaden, Harrassowitz, 3 vol.
- TLFi = *Trésor de la Langue Française Informatisé*. Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)/Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF)/Université Nancy 2. <<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>>.